



VILLE DE BAR SUR SEINE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1^{er} juillet 2019

L'An Deux Mille Dix Neuf, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bar sur Seine légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marcel HURILLON, Maire.

Membres afférents au
Conseil Municipal : 23
Membres en exercice : 23
Membres présents : 15
Membres votants : 19

Étaient présents M. HURILLON, Maire ; Mme FAUCONNET, M. MUSELET, Mme BARON, Maires-Adjoints ; Mme LEERMAN, M. GUERRAPIN, Mme BERNOT, M. FIEVEZ, Mme HEILIGENSTEIN, M. SEURAT, Mme DEHARBE, Mme GROS, Mme DHULST, Mme BESSON, M. HACQUART, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés représentés : Mme PHILIPPE représentée par M. MUSELET, M. PRIVÉ représenté par Mme BARON, M. BARONI représenté par Mme FAUCONNET, M. FAUCONNET représenté par Mme BESSON

Absents excusés : M. BRAHIM, M. VADROT, M. FOIZEL, Mme QUINOT.

Madame Cécile DEHARBE est désignée secrétaire de séance.

OBJET :
42- TARIFS 2019-2020
DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
ET DE DANSE DU
BARSÉQUANAIS

Vu les dépenses générées par le fonctionnement de l'école de musique et de danse du Barséquanaise intégralement supportées par la ville de Bar sur Seine.

CONSIDÉRANT qu'environ 2/3 des enfants fréquentant l'école de musique et de danse sont issus de communes membres de la communauté de communes du Barséquanaise en Champagne (C.C.B.C.),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE RECONDUIRE** pour l'année 2019-2020 les tarifs trimestriels de l'école de musique et de danse du Barséquanaise comme suit :

| | Propositions tarifs 2019-2020 | |
|---|-------------------------------|-----------------------|
| | Elèves de Bar sur Seine | Elèves de l'extérieur |
| Formation musicale ou éveil musical | 40,00 € | 46,00 € |
| Formation musicale + Flûte, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Batterie | 73,50 € | 138,00 € |
| Formation musicale + violon, guitare, piano | 100,00 € | 189,00 € |
| Flûte, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba et Batterie sans formation musicale | 54,00 € | 102,00 € |
| Cours de percussion | 62,00 € | 142,00 € |
| Piano, violon, guitare sans formation musicale | 82,00 € | 155,00 € |
| Chorale | 40,00 € | 40,00 € |
| DANSE : classique enfants | 72,50 € | 108,00 € |
| DANSE : moderne et adultes | 72,50 € | 108,00 € |

- **UN ABATTEMENT** pour les familles ne bénéficiant pas de bons CAF,

* une remise de 5 % pour les familles de deux personnes inscrites à l'école de musique

* une remise de 10 % pour les familles de trois personnes inscrites à l'école de musique

* une remise de 5 % pour les élèves pratiquant 2 instruments.

À l'unanimité.

le Maire

M. Hurillon



Marcel HURILLON

Date de convocation du
conseil :

21 juin 2019